

Agriculture et qualité de l'eau,
ces actions qui font

mouche



(crédit photo : Agroscope)

 **Le territoire
du bassin versant du Garon,
C'EST CHEZ VOUS !**

www.contratderivieredugaron.fr

edito

Tests grandeur nature



Que ce soit pour lutter contre la mouche asiatique dans nos vergers, ou pour décontaminer la terre des berges de la rénouée du Japon, le SMAGGA teste de nouvelles méthodes pour trouver des solutions à des problèmes complexes. Avec la crue du Garon et du Mornantet du 22 novembre 2016, il a été là aussi question de tests : première sollicitation de nos travaux de protection contre les crues et notre système de mesure de débits et d'alerte de crues. Un test concluant.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Quel est le lien entre une cerise, une mouche et une rivière ? Pour répondre à cette devinette, nous

sommes allés chercher la réponse chez l'un des spécialistes du fruit rouge, la SICOLY, coopérative agricole située à Saint-Laurent-d'Agny.

Depuis 2012, les producteurs de fruits des coteaux et Monts du Lyonnais sont confrontés à l'arrivée sur leurs parcelles d'un terrible ravageur venu d'Asie. Cerises, fraises, framboises, mûres, cassis et myrtilles ne résistent pas à la mouche *Drosophila Suzukii*.

« Lors de l'été 2016, elle a contaminé environ 180 hectares de vergers de cerisiers de nos adhérents », indique Philippe Massardier, directeur technique de la SICOLY. Soucieuse de préserver les débouchés économiques de ses 120 adhérents, la coopérative agricole s'est lancée dans un programme d'essais visant à développer des méthodes de lutttes biologiques pour se protéger de *Drosophila Suzukii*. Pour cela, elle s'est rapprochée de la société Biobest pour effectuer des tests grandeur nature chez des arboriculteurs volontaires cultivant framboises et autres fruits rouges. Le SMAGGA (Syndicat intercommunal en charge *(suite page 4)*

**Souvent montré du
doigt pour l'utilisation
intensive de pesticides,
le monde agricole sait
aussi se remettre
en question.
Evolution des pratiques
et amélioration
de la qualité de notre
ressource en eau
sont-elles conciliables ?
La preuve par trois.**



L'utilisation d'un trommel a permis de séparer les rhizomes de renouée du Japon de la terre végétale. La terre a ensuite retrouvé le haut de la berge. La réalisation d'une technique végétale et la mise en place d'une toile en fibres de coco stabilisera la berge le temps que la végétation prenne racine.



La renouée du Japon passée au crible

Présente sur le bassin versant du Garon depuis plusieurs dizaines d'années, la renouée du Japon ne cesse d'étendre son territoire. Pour lutter contre cette plante invasive, qui appauvrit la biodiversité et fragilise les berges des rivières, le SMAGGA a profité de la pose d'un enrochement de berge en septembre 2016, pour lancer un test d'éradication du végétal.

Sur le site pilote situé sur le Garon à Millery, 100 mètres linéaire de berge infestée ont été décaissés sur une profondeur d'environ 2 mètres afin d'ôter la plante et ses rhizomes. Les 650 m³ extraits ont été tamisés afin de séparer la terre des galets et des racines.

Dans un second temps, ces matériaux ont été concassés et réduits à un diamètre d'un centimètre, taille à laquelle le rhizome de la plante perd son pouvoir colonisateur.

La terre et les matériaux décontaminés ont ensuite été étendus en haut de berge où a été planté un couvert végétal constitué de gazon et d'essences locales.

Un suivi régulier du site permettra de vérifier l'efficacité de ce test, qui – si il est concluant – pourrait être reconduit à l'avenir. A suivre...

Coût de l'opération : 30 000 € HT

Subventions : Département (20 %) – Région (20 %)

En bref

Dégaine ton téléphone et lance toi dans l'aventure

Disponible gratuitement sur notre site www.contratderivieredugaron.fr ainsi que sur les plates-formes de téléchargements Google et Apple, «La légende du Garon» propose de partir à la découverte du bassin versant.

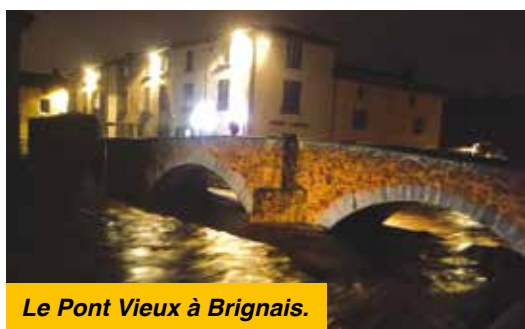
Fun, défis et connaissances sont au programme de cette aventure destinée à toute la famille.



En bref

Crue du 22 novembre 2016, on a eu chaud !

Achevés depuis l'été 2015, les travaux de protection contre les crues réalisés sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny n'avaient jusqu'alors pas eu l'occasion d'être mis à l'épreuve. Les crues du Garon et du Mornantet du 22 novembre 2016 ont ainsi permis de tester les ouvrages ainsi que le système de mesures de débits et d'alerte de crue. Missions remplies pour chacun puisque les travaux ont permis de contenir le Garon dans son lit alors que les débits enregistrés à Brignais flirtaient avec les 50 m³/seconde.



Le Pont Vieux à Brignais.

Rappelons toutefois que les aménagements ne permettent pas de protéger contre toutes les crues. Un événement similaire à celui de 2003 les submergerait.

Quant au système de mesures, il s'est révélé très précieux dans la gestion de crise puisqu'il a permis de suivre le niveau des rivières en temps réel.

Les niveaux de vigilance sont disponibles sur la page d'accueil de notre site internet ([www.contratderivieredugaron.fr/rubrique vigilance crue](http://www.contratderivieredugaron.fr/rubrique-vigilance-crue)). Accessibles depuis un ordinateur, les pictogrammes présents sur la carte représentent les 4 stations de mesure. Le code couleur (vert, jaune, orange, rouge) indique l'échelle de risque. D'un point de vue technique, cette crue a également permis de mettre en phase les débits relevés avec les niveaux d'alerte. Le pictogramme rouge relevé par exemple le jour de l'événement climatique (carte ci-contre) se déclenchera désormais pour un niveau d'eau plus important.



Suivez le guide et ouvrez grand vos mirettes

Les rivières de notre territoire abritent une faune et une flore parfois méconnues. Avec ce guide, réalisé en partenariat avec des associations naturalistes œuvrant sur le bassin versant du Garon, poissons, crustacés, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes, mammifères, flore sauvage de nos prairies n'auront plus de secrets pour vous. Ils vous sont présentés par de magnifiques photographies agrémentées d'un texte donnant des précisions sur chaque espèce.

La présence de certaines d'entre elles dans nos eaux ou sur nos berges témoignent d'une rivière en bonne santé. Réjouissons-nous de leurs présences, et pour les protéger davantage, apprenons à mieux les connaître en parcourant ce guide et en les observant sur les berges de nos rivières.

Guide téléchargeable sur www.contratderivieredugaron.fr (version papier sur demande).

Entretien des berges, la brigade de rivière envoie du bois

Tous les 6 ans, le SMAGGA établit un plan de gestion pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents. La quasi totalité des parcelles jouxtant la rivière étant situées sur le domaine privé, il est nécessaire d'établir des conventions avec les propriétaires pour que le SMAGGA puisse intervenir sur l'ensemble des berges des rivières de façon coordonnée, et non morcelée.



Jusqu'en 2022, il est prévu d'entretenir et de restaurer annuellement 20 km de berges.

Dans un premier temps, un diagnostic est réalisé par le technicien de rivière afin de définir les priorités et d'identifier les travaux à engager (abattages, fauches, plantation, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). Dans un second temps, ces travaux sont effectués par la brigade de rivière avec, lorsque cela est nécessaire, l'appui technique d'entreprises spécialisées, que ce soit pour le débardage à cheval, l'élagage d'arbres...

Les actions prioritaires pour ce plan, dont la mise en œuvre s'effectuera de 2017 à 2022, se dérouleront principalement sur les communes de Brignais, Givors, Grigny, Montagny et Thurins, secteurs sujets à inondations lors des crues du Garon et du Mornantet.

(crédit photos : Agrroscope©)



**Inventoriée en France en 2008
en provenance d'Asie,
la mouche *Drosophila Suzukii*
est capable de ravager
un verger en quelques jours.**



**Pendant sa vie, la femelle pond
jusqu'à 600 œufs.**

**Sa descendance peut compter
plus de 10 générations
sur une même année.**

(suite de la page 1) de la préservation de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon) s'est associé à cette démarche en apportant un soutien financier à la mise en place de ces essais. « *La SICOLY et le SMAGGA ont un objectif commun, à savoir maintenir l'agriculture sur le territoire du bassin versant tout en préservant la qualité de notre environnement. Travailler ensemble est un symbole fort* », indiquent conjointement Patrick Reynard et Paul Minssieux, présidents de leur structure respective.

Les essais menés par Biobest ont consisté à introduire dans des parcelles plein champ (cerises et myrtilles), ainsi que dans des serres (framboises) des micro-guêpes, appelées *Trichopria*, s'attaquant à la puppe (stade intermédiaire entre l'asticot et la mouche adulte) de *Drosophila Suzukii* et permettant de réduire la prolifération du ravageur. « *Sous les tunnels de framboises, son introduction a permis de réduire de moitié les fruits infectés* », précise Julien Vendeville, responsable de la recherche et du développement chez Biobest.

Solidaire des agriculteurs, le SMAGGA a décidé de prolonger son partenariat avec la SICOLY en 2017 afin de poursuivre les campagnes d'expérimentation qui permettront de travailler sur de nouvelles techniques à la fois efficaces et respectueuses de l'environnement.

La bio et l'eau font bon ménage

Pour protéger les aires de captage d'eau potable de la nappe phréatique du Garon, qui rappelons-le alimente en eau potable 90 000 personnes, le SMAGGA s'est également rapproché de l'ARDAB - groupement de 350 producteurs bio ou en conversion bio sur le Rhône et la Loire - pour développer une agriculture

biologique sur l'aire de la nappe phréatique. « *L'agriculture biologique est un système de production qui permet de limiter les intrants chimiques et azotés et donc de limiter fortement les pollutions d'origine agricole* » souligne Laurent Hillau, Directeur de l'ARDAB.

Sur le micro-territoire constitué des communes de Brignais, Chassagny, Chaponost, Millery, Montagny, Orliénas, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers et Vourles, la bio profite d'ailleurs d'une belle dynamique puisqu'elle représente 20 % des agriculteurs contre seulement 5 % dans le Rhône. D'un point de vue économique, elle offre également de précieux débouchés en participant au développement des circuits courts, en fournissant des repas bios aux écoles et aux restaurants d'entreprises, en approvisionnant les coopératives spécialisées...

Qui sont ces MAEC là ?

Le SMAGGA s'est rapproché du monde agricole en proposant aux exploitants travaillant en agriculture conventionnelle des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC). Ce dispositif émanant du Ministère de l'Agriculture et porté par le SMAGGA vise à limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité. 21 agriculteurs se sont ainsi engagés à mettre en place des pratiques favorables pour l'environnement (réduction de l'utilisation d'herbicides, retard de fauche pour favoriser la biodiversité et la limitation du ruissellement, maintien des prairies...). Rappelons toutefois que la qualité de l'eau, et notamment de nos rivières, est l'affaire de tous. Chacun d'entre nous, qu'il soit un particulier, une commune, une entreprise ou un agriculteur peut contribuer à son amélioration. ■

Se passer de pesticides, en développant des techniques alternatives, participe à l'amélioration de la qualité de notre ressource en eau. Une thématique abordée lors des Entretiens du Garon, le 2 décembre 2016 à Soucieu-en-Jarrest.



Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
Rédaction : SMAGGA
Photos : SMAGGA, Hugues Mouret (libellule)
Illustration : Colocarts
Impression : Option Impression
1, rue de la Manufacture Baverey 69540 Irigny
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : smagga@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orliénas / Rontalon / S^t-Andéol-le-Château / S^c-Catherine / S^t-Didier-sous-Riverie / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agn / S^t-Martin-en-Haut S^t-Maurice-sur-Dargoire / S^t-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron